



COMMUNE DE CRUAS  
(ARDECHE)

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-146

### OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 184 avenue Pierre Mendès France

**Le Maire de la Commune de Cruas ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3 ;

**Vu** le code de la Route, article R 110 et suivants, R 417 et suivants ;

**Vu** la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de SA Transports Germain dans le cadre d'un déménagement.

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1:

Le bénéficiaire est autorisé à stationner un camion de 10m de long et 2m40 de large dans le cadre d'un déménagement avenue Pierre Mendès France

**Le Vendredi 26 Juin 2026 de 8h00 à 19h00**

#### ARTICLE 2:

La signalisation réglementaire sera mise en place par SA Transports Germain.

#### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cruas.

#### ARTICLE 4 :

Le service de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CRUAS, le 22 Mai 2026

Le Maire

Rachel COTTA



Mme Elisabeth DELSAUX  
1ère Adjointe

Pour le Maire et  
par délégation,